

Chapitre 68

Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues

Bordures

en granit, de section rectangulaire, sciées ou refendues dans le sens longitudinal puis bouchardées et flammées, dimensions 150 cm (longueur) x 20 cm (largeur) x 10 cm (hauteur); pour le bordage des surfaces servant au trafic.

3168.23.2013.3



6801.0000

Plaque de travertin

avec surface à finition antique et bords légèrement arrondis, d'une épaisseur de 3 cm, d'une longueur de 60 cm et d'une largeur de 40 cm, utilisée en tant que dalle d'extérieur.

Voir aussi la décision "Plaque de travertin", n° 6802.9100.

3168.16.2014.2



6802.9100

Plaque de travertin

avec surface et côtés polis au tambour et bords légèrement arrondis, d'une épaisseur de 3 cm, d'une longueur de 60 cm et d'une largeur de 40 cm, utilisée en tant que dalle d'extérieur.

Voir aussi la décision "Plaque de travertin", n° 6802.9100.

3168.17.2014.2



6802.9100

Boîtes en stéatite (« pierre de lard »)

utilisées en tant qu'objets d'ornementation. Ces boîtes recouvertes de motifs décoratifs peints n'ont subi aucune opération de cuisson céramique. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.39.2012.2



6802.9900

Plaques en quartzite

de forme approximativement rectangulaire, avec bords taillés à la main, à surfaces inégales et onduleuses ayant toutefois subi un traitement thermique ultérieur, grandeur 40 x 20 x 1,8 cm, pour chemins de jardin, esplanades, biotopes, jardins d'hiver, etc.

N.B. Sont classées au n° 6801.1000 les plaques destinées uniquement au pavage des chaussées, places et toutes autres parties du sol affectées à la circulation (publique ou privée). L'épaisseur de telles plaques est généralement supérieure à 6 cm.

3168.20.2000.3

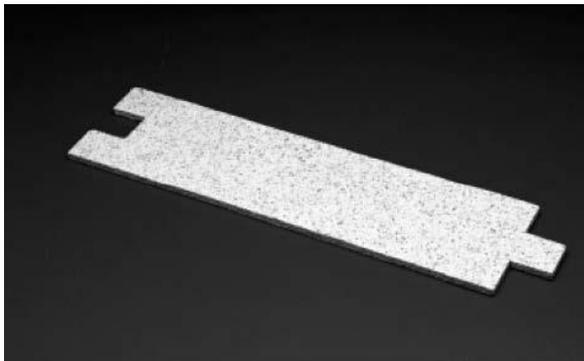
6802.9900

Mât intumescent

en matières minérales thermo-expansibles, présenté en rouleaux ou en feuilles et qui, à l'état expansé, exerce une pression qui permet de maintenir en place le monolithe céramique d'un pot d'échappement catalytique de véhicule automobile tout en assurant une isolation phonique. Le mât se compose essentiellement de trois matières premières:

- des fibres de céramique non tissées (alumino-silicates) (30 à 45 % en poids), apportant une résilience à des températures élevées et contenant de la vermiculite;
- vermiculite non expansée (45 à 60 % en poids), conférant la propriété intumescence;
- liant organique (5 à 9 % en poids), renforçant le produit pendant la fabrication.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6 (application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1 au niveau de la sous-position). 304.35.2007.2



6806.9000

Plaques pour le revêtement de toitures

constituées par un support (en carton, en une nappe ou en un tissu de fibres de verre, en un tissu de fibres artificielles ou synthétiques ou de jute, notamment) noyé dans de l'asphalte ou recouvert sur ses deux faces d'une couche de cette matière, revêtues sur une de leurs faces d'une feuille mince de cuivre ou d'aluminium.

Voir aussi les décisions "Plaques ondulées pour le revêtement de toitures", n° 4811.1000 et "Plaques pour le revêtement de toitures", n°s 6807.9000.

615.27.1987.2

6807.9000

Plaques pour le revêtement de toitures comportant:

- 1) à la partie supérieure, un élément d'étanchéité consistant en une feuille de carton-feutre recouvert sur ses deux faces de bitume ou d'une matière similaire;
- 2) à la partie inférieure, un élément dit "pare-vapeur" ou "barrière de vapeur" consistant en une feuille de carton-feutre ou en une feuille mince d'aluminium, recouverte également sur ses deux faces, de bitume ou d'une matière similaire;
- 3) au centre, intercalée entre les deux éléments ci-dessus, une âme en polystyrène expansé, d'une épaisseur de 20 mm, constituant une couche isolante thermique et acoustique.

Voir aussi les décisions "Plaques ondulées pour le revêtement de toitures", n° 4811.1000 et "Plaques pour le revêtement de toitures", n°s 6807.9000.

615.28.1987.2

6807.9000

Panneaux isolants

formés par deux plaques de fibres végétales agglomérées avec des liants minéraux, entre lesquelles est intercalée une couche de matière plastique alvéolaire. 615.29.1987.2

6808.0000

Plaques de construction

constituées par deux plaques de plâtre recouvertes sur les deux faces d'un carton collé, et par une couche intercalaire faite d'une plaque alvéolée également en carton, non décorées. 568.34.1987.2

6809.1100

Dalle pour le revêtement de sol

en plâtre, d'une épaisseur de 34 mm, arêtes recouvertes d'une bordure en PVC. 3168.12.1999.2

6809.1900

Dalle pour le revêtement de sol

à trois couches, composée d'une âme sous forme d'un panneau en plâtre d'une épaisseur de 34 mm, d'un contre-parement (face cachée) recouvert d'une feuille d'aluminium de 0,05 mm d'épaisseur, d'un parement (face visible) en PVC d'une épaisseur de 2 mm appliqué par collage, arêtes recouvertes d'une bordure en PVC. 3168.13.1999.2

6809.1900

Dalle pour le revêtement de sol

à trois couches, composée d'une âme sous forme d'un panneau en plâtre d'une épaisseur de 34 mm, d'un contre-parement (face cachée) recouvert d'une feuille d'aluminium, d'un parement (face visible) en matière textile feutrée d'une épaisseur de 5 mm appliqué par collage, arêtes recouvertes d'une bordure en PVC. 3168.14.1999.2

6809.1900

Panneaux

de forme carrée, d'une épaisseur de 3 cm, constitués par un carreau de plâtre perforé sur la face formant la partie extérieure des panneaux, comportant deux cavités de forme rectangulaire aménagées dans l'épaisseur du carreau et dans lesquelles sont logées des bandes de laine minérale, recouverts, sur leur face intérieure, de papier aluminé, destinés au revêtement de plafonds ou de murs et réalisant une isolation thermique et acoustique. 615.30.1987.2

6809.1900

Plaques de construction

constituées par 2 plaques de plâtre de 8 mm d'épaisseur recouvertes chacune sur les deux faces de carton et enserrant une couche intercalaire de 4 cm d'épaisseur en matière plastique spongieuse rigide, non décorées. 568.35.1987.2

6809.1900

Plaques de construction

en plâtre, non décorées, avec rainure et languette sur les côtés les plus longs, non recouvertes ni renforcées.

N.B. La rainure et la languette n'affectent pas le classement tarifaire.

3168.3.2007.2

6809.1900

Plaques de plâtre

d'une épaisseur de 1 cm, présentant sur le revers une couche de laine de roche collée, d'une épaisseur de 2,5 cm, non décorées. 568.36.1987.2

6809.1900

Plaques de plâtre

constituées par une plaque de bois défilé (couche intercalaire), recouverte sur les deux faces de carton commun, non décorées. 568.37.1987.2

6809.1900

Tissus mélangés

faits de 50 % ou plus en poids de fibres d'amiante et de moins de 50 % de matières textiles de la section XI, en pièces. 568.38.1987.2

6812.8000,
6812.9900**Toiles graphitées**

en tissu de coton, recouvertes sur une face d'une couche d'environ 1 mm d'épaisseur de poudre de graphite aggloméré, utilisées sur les patins de ponceuses pour assurer le glissement de bandes abrasives (lubrification à sec). 568.39.1987.2

6815.1200

Briques de magnésium et de carbone

constituées par de l'oxyde de magnésium fritté, du carbone (graphite naturel, généralement), des antioxydants (aluminium silicium ou magnésium élémentaire, généralement) et une résine. Après avoir été mises en forme, les briques sont chauffées à une température pouvant atteindre 500 °C. L'élévation de la température provoque le durcissement puis la carbonisation de la résine et l'élimination des substances volatiles.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.30.1997.2

6815.9100

Cordon en ferrite

de longueur indéterminée, d'un diamètre extérieur de 2 mm, présenté en rouleaux, constitué par un tube en poudre de ferrite (22 % en poids) agglomérée avec du chlorure de polyvinyle (64 %), et par une âme en fil de jute (14 %), destiné à la fabrication de câbles antiparasites. 615.31.1987.2

6815.9900